

Le 12 décembre 2014

A l'attention de M. Pierre Ouahnon

Objet : Comité de pilotage sur les nouveaux modes de rémunération

Une cinquantaine d'équipes franciliennes sont aujourd'hui intégrées dans l'expérimentation des nouveaux modes de rémunération. Celle-ci prend fin au 31 décembre.

Pour différentes raisons, les négociations sur l'ACI qui ouvraient la voie à l'extension de ce mode de rémunération sur le forfait coordination ont échoué.

Nous sommes bien sûr très inquiets à la fois pour les équipes dans l'expérimentation et pour celles qui auraient pu bénéficier d'un tel forfait.

M. Fragonard a finalement été saisi à la mi-novembre, pour proposer un règlement arbitral sur cette question. Il a 3 mois pour rendre son arbitrage, ce qui signifie que l'incertitude peut se prolonger jusqu'à mi-février.

Cette incertitude qui pèse sur les équipes dans l'expérimentation est insupportable. Il ne sera pas possible aux équipes, faute d'une vision claire quant à la pérennité du forfait (et de son montant), de poursuivre leurs activités sur les 1ers mois de 2015.

La FFMPS travaille, avec d'autres, à la résolution de cette question qui concerne bien sûr toutes les équipes en France.

Si une solution n'était pas trouvée au niveau national, et dans l'attente du règlement arbitral, nous, FémasIF, demandons que l'ARS assume la prise en charge des équipes actuellement dans l'expérimentation sur le 1er trimestre 2015.

Ces trois mois permettront aux équipes de poursuivre leurs activités et de s'organiser à partir de mi-février en fonction des décisions du règlement arbitral.

Plus globalement, des équipes potentiellement éligibles à ces forfaits de coordination fonctionnent aujourd'hui sans financement notamment en Ile de France. Leur devenir est mis en péril par l'incertitude qui pèse sur les possibilités de leur financement en 2015.

Il est donc absolument essentiel que les nouveaux modes de rémunération puissent être étendus à ces équipes dès que possible.

Nous attendons donc du règlement arbitral qu'il reconnaisse l'importance des équipes en maison, pôle et centres de santé dans l'organisation des soins primaires et que cela se marque par des financements pérennes, à la hauteur des enjeux d'organisation et de coordination des soins en France.

Le Conseil d'Administration de la FémasIF